

# MESSEAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUT LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATANATI 20. — N° 26.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana moa 1 iura 1871.

Prix de l'abonnement (verso d'importation) :  
Ue 20. — 12 fr.  
Sur le port de l'importation : 12 fr.  
Total mensuel : 36 fr.  
Us 20. — 12 fr.  
US 20. — 12 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

INFORMERIE DU GOUVERNEMENT.

Prix des annonces (les comptant) :  
Les 20 premières lignes ..... 10 c. le billet  
Ainsi que les lignes suivantes ..... 5 c. le billet  
Les annonces supplémentaires se paient la moitié de prix de la  
première insertion.

**ORDONNANCE -** par laquelle sont confirmées la composition de la haute-cour tahitienne : — autorisant la présente à être remise à la haute-cour tahitienne, le livret de ses intercessions.

Décretions : — chargement le chef de la 2<sup>e</sup> section des affaires indigènes des fonctions de commissaire de l'immigration ; — accordant une subvention à la caisse agricole pour l'achat d'outils d'exploitation ; — nommations. — Décret du tribunal supérieur autorisant un jugement du tribunal de simple police. — Arrests et règles des affaires de la haute-cour tahitienne.

Note : — Note d'ordre (V. supplément). — Movements de l'état-civil pendant le mois de juillet 1871. — Mouvements du port. — Annonces.

**POMARE IV, Reine des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,**  
Vo l'article 5 de la loi du 28 mars 1866.

ORDONNENT :

La haute-cour tahitienne se réunira le 24 juillet prochain ; sur la convocation de son président, pour tenir sa troisième session de l'année 1871.

La présente ordonnance sera publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Établissements*.

Papeete, le 26 juin 1871.  
DU JOUFLARD.

**POMARE IV, te Arii vahine no te manu fenua Tolieti et te uo nui, et te Tomana te Avuaha o te Repubpiria,**

I te bio ras i te irava 5 o te ture no 28.no.mai 1866.

TE FAUHE NE :

E hasputoumu mea no haava'i raa rabu tibulu i te 24-no-mai 1870 i muu no i te 17-no-mai 1870 i te 24-no-mai 1871. — I te bio ras i te putia raa manu putia raa no te matamai 1871.

E hasutuhi ihi tae, mei faaua raa manu no roto i te Fes, e o neuei hia i roto i te putia val ras parus a te Hau.

Papeete, le 26 no 1871.

**POMARE.**

**Nous, POMARE IV, Reine des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,**

Vu notre ordonnanccie 17 mai 1870 relative au prince Tamatoa ;

Considérant les Aménagements de ce décret qui nous a exprimés en demandant à être autorisé à rentrer à Tahiti ;

Vu l'article 35 du décret du 18 août 1868 et l'article 6 de l'ordonnance du 28 avril 1843,

AVONS CASOUE ET ORdonNONS :

Le prince Tamatoa est autorisé à rentrer à Tahiti.

Il devra résider dans le district de Papeete, où il sera interdit.

Le séjour de Papeete lui est formellement interdit.

Papeete, le 26 juin 1871.

GHIRARD.

**O mata, POMARE IV, te Arii vahine no te manu fenua Tolieti et te uo nui, et te Tomana te Avuaha o te Repubpiria,**

I te bio ras i te manu faaua raa manu no 17 no 1866, 1870, no te arri a no Tamatoa ;

I te bio ras i te manu faaua raa manu no 17 no 1866, 1870, no te arri a no Tamatoa ;

E parahai pui i roto i te matamai raa o Papeete, et ei reira o opani hia tui si ;

Te fasafe raa no hi tonu parani raa i Papeete.

Papeete, le 26 no 1871.

**POMARE.**

**Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,**

Vu les arrêtés des 24 et 26 février 1868 relatifs à l'organisation de la direction des affaires indigènes en ce qui concerne le service de l'immigration ;

Vu l'arrêté du 30 mars 1864 réglant les conditions du recrutement, de l'admission et du régime des immigrants ;

Sur la proposition du directeur des affaires indigènes,

AVONS CASOUE ET DÉCISONS :

Le chef de la 2<sup>e</sup> section de la direction des affaires indigènes est chargé personnellement des fonctions de commandant l'immigration, sous l'autorité du directeur des affaires indigènes, quelle que soit l'origine des immigrants ; en exercice des dispositions de l'arrêté du 12 mai 1868 et de l'arrêté du 24 février 1868 et du 26 du même mois sui-viennent.

Il exercera ces fonctions conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 mars 1864.

Il ne pourra toutefois introduire aucune action devant les tribunaux sans l'autorisation du directeur des affaires indigènes, qui, avant d'autoriser les poursuites judiciaires, devra en soumettre la demande motivée à notre approbation.

En cas d'empêchement du commissaire de l'immigration sera remplacé par un délégué nommé par nous, sur la proposition du directeur des affaires indigènes.

Sont et demeurent rapportées toutes les dispositions contraires à la présente décision, particulièrement l'arrêté du 13 mai dernier.

Papeete, le 26 juin 1871.

GHIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Directeur des affaires indigènes.

Deuse.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Directeur des affaires indigènes.

Deuse.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu l'arrêté 7 de l'ordre du 30 juillet 1863.

Vu la demande de la Caisse agricole, de laquelle il résulte que l'actif dont dispose cette caisse ne peut être employé en ce moment suite au manque de nouvelles d'Europe ;

Considérant que cette institution a pour but de venir en aide aux petits cultivateurs, en leur faisant des avances et prêt sur leurs cultures, lorsque leurs terres exploitées n'excèdent pas dix hectares ;

En attendant que l'Administration puisse prendre des mesures définitives pour la reprise des opérations de la Caisse agricole, ce dont elle s'occupera le plus tôt possible ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.i. de Directeur de l'intérieur,

AVONS CASOUE ET DECISIONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Une subvention de la somme de vingt mille francs sera accordée à la Caisse agricole par le service local de la colonie.

Art. 2. Cette dépense sera imputée au compte du chapitre II, article 1<sup>er</sup> : Encouragement à l'agriculture.

Il sera versé par les voies et moyens du budget local de l'ordre du 1<sup>er</sup> juillet.

Art. 3. Le trésorier de la Caisse agricole s'occupera avec agriculteurs cultivant en coton moins de dix hectares d'un franc 80 c. (quarante-vingts centimes) par kilogramme de coton non égrené.

Art. 4. L'avance spéciale ci-dessous ne pourra être faite que pour une quantité de mille kilogrammes pour chaque planter, et ne s'appliquera qu'aux cotonniers provenant du Tahiti et de Moorea.

Art. 5. Le secrétaire-trésorier de la Caisse agricole sera tenu de compiler exact des quantités ramenées, afin de pouvoir, à la vente, apprécier au mieux la valeur de la teneur dans l'avance donnée et le prix de vente, sans la confusion de l'ordre précédent.

Art. 6. L'ordonnateur f.i. de Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 27 juillet 1871.

GHIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'ordonnateur p.i. f.i. de Directeur de l'intérieur,

G. MARIE.

La Caisse agricole est en mesure de reprendre définitivement ses opérations d'achat sous les conditions qui vont être déterminées par le comité de cette caisse.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu la demande faite par M. Guillemin, sous la date du 16 juin, à l'effet d'obtenir l'autorisation de former à Tahiti une société de secours mutuels ;

Vu les statuts présentés à l'appui de ladite demande ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.i. de Directeur de l'intérieur,

AVONS CASOUE ET DECISIONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Est autorisée, à titre de société mutuelle, la formation de la société de secours mutuels la Fraternelle.

Art. 2. L'expédition des statuts de la société la Fraternelle, présentés à l'Administration, devra rester déposée à la Direction de l'intérieur.

Art. 3. Aucune modification ne pourra être apportée à ces statuts, sans l'autorisation de l'administration, laquelle devra connaître les lieux de réunion et le nom des sociétaires.

Art. 4. L'ordonnateur f.i. de Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 27 juillet 1871.

GHIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'ordonnateur p.i. f.i. de Directeur de l'intérieur,

G. MARIE.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République, le maréchal-des-logis Chirio a été nommé chef inspecteur de la police indigène.

Par ordre de service en date du 28 juin, pris sur la proposition de l'ordonnateur, le maréchal-des-logis Chirio a été chargé provisoirement des fonctions de commissaire de police, en remplacement de M. Descendre, dont la démission n'a été acceptée.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République, qui a été daté du 26 juillet 1871, le sieur Féral (F.), piqueur des ponts et chaussées, a été nommé sergent-major adjoint pour le service du cadastre.







## NOUVELLES D'EUROPE

Circulars de M. Thiers.

Le Chef du Pouvoir Exécutif aux Préfets.

Versailles, 16 avril — 5h, 45 du soir.

Le gouvernement s'est si bien, parce qu'il n'y avait aucun événement à faire connaître au public, et s'il paraît aujourd'hui, c'est pour que les alarmistes mal intentionnés ne puissent abuser de son silence pour semer des faux bruits. La canonade sur les deux extrémités de nos frontières, à l'ouest et à l'est, continue au nord, a été fort intensifiée cette nuit. Nos troupes ont vaincu à l'assaut le fort de Sanzous qui ne tirent que pour les évoquer. Nous n'avons donc rien à raconter, si ce n'est que les insurgés vident les principales maisons de Paris pour en mettre en vente le mobilier au profit de la Commune, ce qui constitue la plus odieuse des spoliations. Le gouvernement persistera dans son système de temporisation pour deux motifs qu'il peut avouer: c'est d'abord de réunir des forces suffisantes pour assurer la résistance qu'il impose et des forces pour sauver la France; pour laisser à des humains égarés le temps de revenir à la raison.

On leur dit que le gouvernement veut détruire la République, ce qui est absolument faux, sa seule occupation étant de mettre fin à la guerre civile, de ramasser l'ordre, le crédit, le travail et d'opérer enfin l'évacuation du territoire par l'acquittement des obligations contractées envers la Prusse.

On dit qu'à ces mêmes hommes égarés qu'on veut tirer au fusil tous, ce qui est encore faux. — Le gouvernement, comme il a fait à l'égard des prisonniers, qui mourra à Belfort sans en tirer aucun service. On dit qu'ils sont privés du subside qui les a fait vivre, sur les forces à mourir de froid, ce qui est aussi faux que tout le reste, puisque le gouvernement leur a promis encore quelques semaines de ce subside pour leur fourrir le moyen d'attendre la reprise du travail, rappelle certains et l'ordre est rétabli et la soumission à la loi obtenu.

Éclairer les humains égarés tout en préparant les moyens infâmables de réprimer leur égarement s'y persistent, tel est le sens de l'attitude du gouvernement, et si quelques coups de canon se font entendre, ce n'est pas son fait, c'est celui de quelques insurgés qui faire croire qu'ils combattaient lorsqu'ils osent à peine se voir.

La vérité de la situation, le voilà tout entière, et pour un certain nombre de jours elle sera la même.

Nous prions donc les bons citoyens de ne pas s'alarmer si tel ou tel jour le gouvernement, faute d'avoir rien à dire, aime mieux se taire. Il agit et l'action ne se révèle que par les résultats; or, ces résultats, il faut savoir les attendre: loin de les hâter, ou les retarder, on va volontiers les préparer.

## A. THIERS.

Le Chef du Pouvoir Exécutif à toutes les autorités civiles et militaires.

Versailles, 24 avril 1871.

Les jours écolés viennent de se passer en travaux, du génie et en concentration de troupes.

Les corps formés à Chercberg, Cambrai, et Auxerre, avec les prisonniers revêtus d'Allemagne, sont venus prendre position à Versailles, et ont été renvoyés par leur tenu à la fois sévère et ferme.

On reconnaît parmi eux les vaillants soldats de Gravelotte, qui en combattaient au moins deux, ont livré sans flétrir une des plus grandes batailles du siècle.

Ils forment deux corps séparés, sous les généraux Douay et Glinchamp.

C'est autour de Bagnoux que se sont livrés les combats de ces derniers jours.

Aujourd'hui, les insurgés, avertis qu'en avait barrié Bagnoux, ont attaqué un village d'abord avec 200 hommes, qui ont été mis en déroute, puis avec une seconde colonne d'un millier d'hommes et une pièce de canon. La petite garnison, composée de deux compagnies du 1<sup>er</sup>, a attendu les insurgés à 100 mètres et les a mis en fuite par un feu meurtrier; la route est restée jonchée de leurs morts.

Aujourd'hui, ils ont voulu reconquérir et se sont avancés précisément vers le village, avec 400 hommes d'assaut. Les tirailleurs du 3<sup>er</sup>, habilement embusqués, ont reçu cette attaque grâce à bout portant et l'ont détruite; les sergents et ses hommes ont été tués. Le bûcher drapeau rouge et celui qui le portait sont entre nos mains.

Ces petits combats, qui avaient pour but de troubler nos travaux, n'ont pas atteint leur but, car ces travaux sont achevés et les opérations actives vont bientôt commencer.

## A. THIERS.

## Dépêches télégraphiques.

(Bébèches extraites du Courrier de San Francisco.)

Versailles, 6 mai. — Il y a eu canonade toute la nuit et ce matin, et des engagements corps à corps dans les tranchées. On a fait quelques prisonniers. Les travaux du gouvernement sont des progrès malgré le feu vif dirigé contre eux. Il y a eu un démontage de deux tranchées d'Issy et de Vanves. Les troupes du gouvernement ont emporté d'assaut le petit redout et ont fait des prisonniers; mais elles l'ont évacuée parce qu'il était exposé au feu de Vanves.

Paris, 6 mai. — Ven Tann, dans une communication, proteste contre le surplus des 300 soldats qui étaient garnison à Vincennes. Les Prussiens continuent d'intercepter les provisions et refusent de donner des explications. Hier, la chancery de la commissaire des prisonniers a été mise à l'assaut de la flottille, et des armes sous l'escorte ont été transportées pour empêcher la quantité de provisions qu'on donne dans les tranchées sous ces ordres. — La commune a appris le traité National, la Petite Presse, le Petit Journal, la France et le Temps. Le comité a donné ordre de démolir la Sainte-Chapelle. Les tentatives pour négocier un armistice continuent sans succès. Le feu au sud de la ville est vigoureux. A Asnières et à Neuilly il est alternativement furieux et faible!

Versailles, 7 mai. — Une forte canonade a duré toute la nuit et

Samedi 4<sup>me</sup> juillet 1871.

continue encore ce matin. On dit que de nouvelles batteries surviennent depuis le feu contre Montreuil. Les tranchées entre Issy et Vanves avancent rapidement. Aucun engagement n'a eu lieu la nuit dernière ni aujourd'hui.

Paris, 7 mai, soir. — Le feu a cessé et la tranquillité règne sur toute l'île. C'est apparemment la conséquence d'un contentement mutuel des deux parties, qui ont l'intention de faire sortir les blessés. Les communautés affirment que les troupes du gouvernement gagnent du terrain. Ces dernières poussent des reconnaissances entre Neuilly et les villages Levallois et Champerret dans le but de balayer les bords de la Seine et de rejeter les gardes nationaux sur Cligny.

Londres, 8 mai. — Le Daily Telegraph publie la dépêche spéciale de Paris, datée de dimanche 7: Une sorte à un peu tard dans la soirée, mais qui est tout à fait exacte, de l'explosion des portes et portails des troupes promettant amnistie et continuation des secours aux pauvres. La proclamation ajoute: « Les Allemands déclarent qu'ils recommanderont la guerre sans pitié, à moins que l'insurrection ne soit apaisée. » Thiers termine ainsi: « Réémissaires-nous et alors la guerre cessa, et la tranquillité et l'abondance reviendront. Nous allons marcher pour vous délivrer, et dans peu de jours nous serons parmi vous. Vous pouvez nous aider. »

La nouvelle batterie de Montreuil a ouvert aujourd'hui un feu modéré sur Paris. Le bombardement doit être repris demain avec plus d'énergie. Aujourd'hui le feu des forts de Vanves et d'Issy était faible. Les autres batteries parisiennes ont maintenu une vive et continue canonade.

Versailles, 9 mai. — Le fort d'Issy a été pris par les troupes du gouvernement. Les canonniers appartenant à la commune ont été décapités. Le fort de Vanves est à toute extrémité. L'investigation de la mort de Genevières à Issy, est complète, et un assaut général est imminent.

Paris, 9 mai. — Il n'y a pas eu de canonade depuis le 7. Les gardes nationaux partisans de la commune sont découragés. Le front court qu'il y a de sérieuses dissensions entre Rossel et le comité de salut public de la commune. Auteuil et le Point du Jour sont bombardés par Montreuil et Bréteil, et la population s'est fuie frappée de terreur.

Versailles, 10 mai. — On a tiré 123 canons au fort d'Issy; 50 sont déjà arrachés. Versailles ainsi que les missions provinciales, etc., doivent être débarrassées de l'ennemi. Le fort de Vanves et le fort de Cligny doivent faire de leur mieux pour empêcher l'assaut. Le comité de Genevières à Issy, et les insurgés repoussent l'assaut. Les troupes du gouvernement occupent l'ensemble à coup sûr. Vanves a cessé le feu ce soir à six heures. On croit que le fort est évacué.

New-York, 10 mai. — Une dépêche datée de Paris, mardi soir, dit: « La marine détermine que l'assaut sera donné demain dans la matinée. Le fort d'Issy, il est nettement à l'assaut par le chemin de Vanves afin d'ôcher au feu de l'ennemi. La canonade est devenue effrayante; elle a causé une explosion dans Issy et un incendie à Vanves. Pendant ce temps les insurgés ont essayé d'attaquer les troupes du gouvernement dans la direction de Neuilly, mais ils ont été écrasés par les mitrailleuses. On en a fait un grand carnage, et les survivants ont exécuté une retraite rapide. La canonade de Neuilly est maintenant violente. Le général Rossel refuse de déclarer et accorde la commune de l'anarchie. Il a également déclenché l'assaut; il dit qu'au lieu d'affliger qui se battent, il aide les travailleurs. »

Paris, 10 mai. — On attend à chaque moment une attaque des troupes du gouvernement contre Paris. Les boutiquiers collent du papier sur leurs vitrines pour empêcher que les décharges de l'artillerie ne les blesse. Il y a eu un feu vif à Neuilly la nuit dernière. La démission du général Rossel a été acceptée par la commune et le général lui-même est placé en état d'arrestation. Il résulte de cette démission que le commandement de l'armée de l'armistice de Balaïdelle a été nommé à sa place. On a offert au commandement dans l'armée à Balaïdelle, mais il refuse de l'accepter si l'on ne lui confère pas le commandement en chef. Le général Cécilia domine probablement sa démission. Les forces du gouvernement de Versailles sont en grand nombre dans le bois de Boulogne. Du haut de la maison de l'Opéra italien, elles sont parfaitement vues du peuple de Paris. Aujourd'hui la magnifique colonne de la place Vendôme a été partiellement détruite, entraînant d'un débris une partie de la statue de Napoléon. Hier, à 11h, à 12h, à 13h, à 14h, à 15h, à 16h, à 17h, à 18h, à 19h, à 20h, à 21h, dit que 1.000 mètres de tranchées sont terminés, et que les colonnes d'assaut sont à 500 mètres des remparts de Paris. Tout est en ordre pour donner l'assaut. On a de grandes espérances que l'armée de Versailles entrera à Paris à l'pointe de la baïonnette sous peu d'heures.

Versailles, 11 mai. — La campagne continue, et ses résultats sont décrits comme terribles. Vanves résiste encore. Il est au moins 150.000 du gouvernement qui empêche la barrière de la Seine-Rouen, et 100.000 de l'ennemi et leurs faisaient 42 prisonniers. Le gouvernement a déblayé des batteries à Château-Bécon, sur le Boulevard Eugène, à Neuilly et à Gennevilliers. M. Thiers a annoncé aujourd'hui à l'Assemblée la signature du traité définitif entre la France et l'Allemagne. On n'a pas, a-t-il dit, obtenu aucun allégement aux conditions imposées par Bismarck.

Londres, 11 mai. — Le traité de paix qui vient d'être signé à Francfort abroge le traité de commerce entre la France et l'Allemagne, et donne à la France le contrôle des chemins de fer dans l'Alsace-Lorraine, et leur faisant 400 millions. Le gouvernement a accepté l'annulation d'une déduction de 356.000.000 de francs sur le chiffre de l'indemnité. Une clause du traité stipule pour l'acquisition par la Prusse du chemin de fer de Thionville à Luxembourg.

Berlin, 12 mai. — Bismarck a fait connaître au parlement les particularités de son voyage à Francfort. Il a dit que si l'ordre qu'il avait en vue ne s'était pas accompli, les Allemands auraient occupé Paris et exigé que l'armistice de Vincennes soit renouvelé et retroussé derrière la Loire. Ce traité aurait fait le paiement de l'indemnité. La France doit verser un denier milliard 36 jours après l'entrée de l'armée de

Versailles à Paris et un milliard avant la fin de décembre prochain. Les négociations du traité doivent être échangées le 30 courant.

Versailles, 12 mai. — Les troupes du gouvernement ont enlevé et couvert d'essuy à la hauteur. Douze blessés d'insurgés ont été tués. On leur a pris trois canons. Le collège d'enseignement a été pris. La partie des insurgés est contrôlée par le général Clément. Il y a eu 100 morts et 100 blessés. On a fait plus de centaines de prisonniers. On prend actuellement les approches. MacMahon a fait une Adressé à ses soldats. On croit qu'elle est le préliminaire de la grande attaque.

Londres, 13 mai. — Une dépêche de Paris dit qu'on attend une levée en masse. Le général Cecilia est maintenant généralissime. La commune demande 10 millions de francs à la Banque de France. Cinquante mille soldats du gouvernement sont campés à Saint-Germain pour aider Douai dans la grande attaque. La résidence de M. Thiers a été détruite, et ses meubles vendus aujourd'hui aux enchères.

Paris, 13 mai. — Un étranger s'est présenté en insistant pour voir Dombrowski; mais on lui a refusé l'autorisation. Il s'est disputé avec la sentinelle, et celle-ci l'a tué d'un coup de baïonnette. On a trouvé sur lui un revolver. Quatre gardes nationaux ont été fusillés sous l'accusation de trahison.

Versailles, 14 mai. — Les forces de Versailles ont occupé le fort de Vincennes. La ville s'est échappée par un passage souterrain communiquant avec la forêt de Montreuil. On a pris 50 cadavres, 8 morts et quelques hommes.

Paris, 14 mai. — Six canonnades du gouvernement sont arrivées à Sevres. Les troupes qui sont dans le bois de Boulogne avancent; leur entrée dans la ville est immédiate.

Paris, 15 mai. — M. Beslay, qu'on appelle le père de la commune, a donné sa démission parce que la résidence de M. Thiers a été spoliée. Tous les biens qu'il y avait étaient du soufre ou du phosphore, et sont partis d'en haut par la commune.

Versailles, 15 mai. — Le bombardement continue et plusieurs brèches ont été faites à l'enceinte. La partie d'autueil est entièrement détruite. Aujourd'hui l'Assemblée a voté d'urgence la reconstruction de la résidence de M. Thiers, à Paris, aux frais du gouvernement. M. Grévy a été réélu président de l'Assemblée.

Paris, 16 mai. — Une immense foule de peuple s'est réunie sur la place Vendôme et dans les environs pour assister à la démission de M. Beslay. Les deux dernières portes de la commune ont été ouvertes pour renverser la colonne par au bas; mais pas à présent elle a résisté à leurs tentatives. Les insoumis n'ont cependant pas encore abandonné l'espérance de réussir, et se renouvellent leurs efforts. La commune s'est divisée: en deux fractions, chacune déclarant la guerre à l'autre. Les troupes de Versailles ont effectué trois brèches pratiques et massé un grand nombre de troupes à 500 mètres des remparts. La destruction des hommes et des propriétés dans le quartier est énorme, et le bombardement d'aujourd'hui a affranchi la colonne de la place Vendôme. Aujourd'hui vers 11 heures ce fut l'heure aussi où l'assemblée se hâta de faire de la Paix. La colonne Vendôme est brisée en trois

parties, mais la partie la plus importante reste debout. Les deux dernières portes de la commune ont été détruites. Plusieurs personnes ont été blessées par la chute de la colonne. Le Siècle, l'Avant National, le Journal de Paris, le Corsaire et la Discussion ont été supprimés. Mercredi les républicains ont présenté à l'Assemblée à Versailles une proposition en vertu de laquelle M. Thiers sera nommé président pour deux mois.

Versailles, 17 mai. — Les parallèles sont à 100 mètres des remparts. Le feu des insurgés entame grandement les opérations: 30 hommes ont été tués dans une nuit. Le comité de salut public s'est associé avec les commissaires civils et les généraux Bourger, Deveuve, Cecilia et Johannard, afin d'échapper la dictature avec Dombrowski, Wroblewski et Millet. On visite les trains qui quittent Paris. Les personnes qui sont dans le train doivent en informer la compagnie. Une explosion terrible a lieu ce soir, du côté de l'avenue du Trocadéro. On croit que c'est un missile qui a perdu son obus d'une des batteries de l'arsenal à faire sauter.

Paris, 17 mai. — Les portes d'autueil et de Versailles sont détruites par le bombardement, et les batailles du voisins sont réduits au silence. Issy est maintenant aux mains des troupes de Versailles, qui bombardent le Petit-Vanves, Gronelle et le Point-du-Jour. Cette dernière position est intenable. Les discussions continuent entre les deux parties.

Londres, 17 mai. — Les dernières dépêches de Paris annoncent que les insurgés qui occupent le village de Malakoff ont leurs communications coupées, et qu'ils sont en danger d'être faits prisonniers. Les insurgés qui défendent le Petit-Vanves et Montreuil sont rentrés en ville. Les échelles destinées à l'escalade du mur d'enceinte sont arrivées aux avant-postes de l'armée du gouvernement.

Versailles, 18 mai. — L'Assemblée a adopté le traité signé à Francfort entre la France et l'Allemagne. Le général Clément s'est élevé contre l'usage de territoire proposé; M. Thiers et le général Ducret lui ont répondu, en insistant sur l'avantage de garder et de fortifier Belfort.

Paris, 18 mai. — Le comité de salut public a décrit la suppression de dix journaux: la Revue des Deux-Mondes, l'Avenir national, la Patrie, la Commune, la Justice et cinq autres. On n'élaborera plus de journaux avant la fin de la guerre. Les écrivains qui attaquent le gouvernement seront punis par les conseils de guerre, et les officiers qui les défendent seront également punis de trahison.

Versailles, 19 mai. — Des deux dernières troupes du gouvernement ont enlevé à la pointe de la baïonnette deux positions à Montreuil, tuant ou blessant quatre cents insurgés. Les places ont été ensuite évacuées, parce que les troupes se trouvaient trop exposées au feu des gros canons de l'ennemi.

Paris, 20 mai. — Hier, à midi, les troupes de Versailles ont attaqué la porte de Saint-Cloud. A une heure trente, un combat aérien a été livré dans le ciel; il y a eu 20,000 hommes engagés. A deux heures, la ligne de fer d'Orsay depuis le bois de Boulogne jusqu'à la porte Clémery. Il n'y a aucun résultat définitif. Un autre engagement important a eu lieu près d'Autueil et Passy. Le résultat n'est pas connu. Le fort de Montreuil tient bon. Le gouvernement du fort de Bièvre a été arraché. Les Prussiens occupent Aubervilliers et Bondy, où ils se sont considérablement renforcés. Deux espions ont été fusillés hier. Quatre individus ont été condamnés à mort pour complicité dans l'explosion de la fabrique de poudre.

Paris, 21 mai. — Les rebelles ont abandonné leurs positions à Malakoff, au Petit-Vanves et au Grand-Moutouze. Les troupes du gouvernement entourent le fort de Montreuil, qui n'est plus en communication avec Paris, par un passage souterrain. Les rebelles restent en ville dans le plus grand désordre. Les obsèques sont rendues à Montreuil. Les habitants sont glaçés de terreur. Beaucoup sont tués.

Versailles, 21 mai. — Les troupes du gouvernement ont pénétré dans Paris cette après-midi à quatre heures. L'entrée s'est effectuée simultanément à la porte Saint-Cloud, près le Point-du-Jour, et à la porte de Montreuil. Les insurgés ont abandonné les remparts. Une circulaire de M. Thiers confirme officiellement l'entrée des troupes à Paris. Il dit que la porte Saint-Cloud ayant été démolie, le général Douai a pénétré dans la brèche à la tête de ses hommes. Les généraux L'Admiral et Clément se préparent à le suivre.

Paris, 22 mai. — Tout entier: 70,000 soldats du gouvernement de Versailles sont en ville, et il en vient davantage. Ils sont entrés toute la nuit par six portes et n'ont rencontré qu'une faible résistance. Les barrières n'ont pas été défoncées, et aucune mine n'a été faite. Les troupes de Versailles se dirigeaient maintenant vers l'Hôtel-de-Ville, les combats faisant un vaste effort. Les troupes du gouvernement se sont conduites admirablement; elles n'ont commis aucun excès. L'armée de Versailles occupe Paris; elle a son quartier-général au nouvel Opéra.

Versailles, 22 mai. — Aujourd'hui, à l'Assemblée, M. Thiers a prononcé un discours de félicitations sur le grand succès obtenu par l'armée du gouvernement. Il a dit qu'il ne s'attendait pas à l'entrée des troupes dans Paris avant trois ou quatre jours, et a recommandé à l'Assemblée de se terminer à l'heure où les combats se termineraient. Il a annoncé que le gouvernement était décidée à punir rigoureusement les plus coupables des insurgés. Des projets de loi ont été soumis à l'Assemblée pour la restauration de la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou et de la colonne de la place Vendôme. La colonne sera surmontée d'une statue de la France. L'Assemblée a voté par acclamation des remerciements à l'armée et à M. Thiers.

Versailles, 22 mai. — Les troupes de Versailles ont occupé la station du Moulin-de-la-Tour et de Clichy. On annonce que Piat est arrivé. Il y a eu un terrible feu d'artillerie et de mitrailleuse, depuis le point du jour, à Montmartre. L'isolement de Paris par les Prussiens est complet. Embuscade est bleue; il a essayé de décliner, mais les Prussiens l'ont vaincu. A Paris, l'enthousiasme et l'émotion sont corsés; la population s'est réfugiée dans les catacombes. Un bataillon des Amis de l'Ordre s'organise. Les marines de l'ordre de la Légion d'honneur, la station de Saint-Lazare, le Palais de l'Industrie et les Invalides. Il y a eu de vifs combats de barricades sur la place du Concorde et à Clichy. La capitale est dans un état d'intensité et matin à dix heures.

Paris, 23 mai. — Les troupes de Versailles occupent la place Vendôme, les Tuilleries, l'Hôtel-de-Ville et Issy. On annonce que Piat est arrivé. Il y a eu un terrible feu d'artillerie et de mitrailleuse, depuis le point du jour, à Montmartre. L'isolement de Paris par les Prussiens est complet. Embuscade est bleue; il a essayé de décliner, mais les Prussiens l'ont vaincu. A Paris, l'enthousiasme et l'émotion sont corsés; la population s'est réfugiée dans les catacombes. Un bataillon des Amis de l'Ordre s'organise. Les marines de l'ordre de la Légion d'honneur, la station de Saint-Lazare, le Palais de l'Industrie et les Invalides. Il y a eu de vifs combats de barricades sur la place du Concorde et à Clichy. La capitale est dans un état d'intensité et matin à dix heures.

Paris, 23 mai. — Le pavillon tricolore du gouvernement flotte sur Montmartre.

Saint-Denis, 23 mai. — Le combat dans Paris a cessé. Le maréchal MacMahon et le président Thiers entrent à Paris demain. Les pertes des combattants sont effrayantes. Les troupes nationales ont fait aucun quartier. Plusieurs des chefs de la commune ont été pris et fusillés immédiatement.

#### Débâcle parisienne et l'Assemblée.

Versailles, 24 mai. — Les Louvre et les Tuilleries sont en flammes. Les insurgés ont mis le feu à ces édifices probablement avec de l'huile de pétrole. Dombrowski est blessé et prisonnier. Les insurgés ont été délogés du faubourg Saint-Germain et leurs adhérents par les troupes de Versailles, qui continuent leur marche victorieuse. Les insurgés ont incendié le palais de la Légion d'honneur, celui du Conseil d'Etat, ainsi que d'autres édifices. Les troupes de Versailles ont l'ordre de leur faire face à Boëtieux, leur centre au Louvre, et aux Tuilleries, et de leur faire face à l'Yvette et à l'Orly. L'atmosphère de la ville est infectée par l'odeur de la fumée de l'huile de pétrole. — Les pompiers sont partis pour Paris. M. Thiers s'y rendra lui-même pour diriger les opérations. On croit que les insurgés ont fait des préparatifs pour incendier le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville et les autres édifices publics.

Débâcle parisienne, 24 mai. — Une terrible explosion vient d'arriver au centre de Paris; on presume que les insurgés ont fait sauter l'obus de l'ordre.

Versailles, 24 mai au soir. — M. Thiers a annoncé aujourd'hui à l'Assemblée que l'Hôtel-de-Ville était en flammes. Il a exprimé sa profonde horreur de ces actes de vandalisme, et déclaré la ferme détermination du gouvernement de se servir sans merci contre les auteurs de parois fortes. — Le palais des Tuilleries est entièrement brûlé. On espère sauver les galeries du Louvre.

Saint-Denis, 25 mai. — Après un repos de quelques heures, la bataille a recommencé dans Paris; elle s'est prolongée pendant plusieurs heures. Les Tuilleries et de l'ordre ont entouré les barricades, le Louvre et la place Vendôme; il a été fait un combat dévastateur, dans lequel les hommes de la commune ont dissipé que pouce de terrain avec ardeur. Lorsque le jour est venu, les positions étaient encore entre les mains des insurgés. Un assaut combiné de toutes les troupes se poursuit en ce moment.

Saint-Denis, 25 mai au soir. — Il vient de se passer une journée des plus terribles pour Paris. La ville brûle en becasse d'endroits, et la destruction d'une partie des quartiers du centre et de l'est est totale. Les combats ont été très violents, et ont causé de nombreux morts. Les troupes sont massacrées par le feu qui tire sur elles des fenêtres, des barrières et des mitrailleuses, mais elles gagnent graduellement du terrain. Le carnage est épouvantable.

Débâcle parisienne, 25 mai au soir. — Les morts et les blessés jonchent les rues; ceux-là restent sans sépulture, ceux-ci ne reçoivent aucun secours.

# SUPPLÉMENT AU MESSAGER DE TAHITI

MARDI, 4 JUILLET 1871

## PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCE concernant la fabrication des boissous alcooliques.

**ORDONNANCE IV.**, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Considérant que malgré les prohibitions et pénalités contenues dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1866 relatif à la police des boissons, la vente et la fabrication de l'eau-de-vie, et autres liqueurs alcooliques, deviennent de jour en jour plus considérables, et donnent lieu à des désordres graves qu'il est nécessaire du réprimer;

Article 1<sup>e</sup>. De l'ordonnance du 28 avril 1843 et l'article 27 de la convention du 5 août 1857,

## ARRÊTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>. La fabrication des boissons fermentées sans autorisation est interdite aux Tabatiens, aux Océaniens étrangers et aux immigrants miasiques, sous peine de 50 à 200 francs d'amende.

Art. 2. Le transport des boissons par terre ou par mer sans un permis de circulation leur est également défendu, sous peine d'une amende du 25 à 100 francs et de l'interdiction des liquides transports.

Art. 3. En cas de récidive des contraventions prévues ci-dessus, le nommement de l'ameute sera appuyé, avec un empêchement de 50 à 200 francs; les huiles seront toujours confisquées.

Art. 4. Les permis de fabrication, d'échange et de circulation seront délivrés par le directeur des affaires indigènes, ou, en ce qui concerne l'actuel et le transport, par l'autorité française la plus proche.

Le directeur des affaires indigènes pourra seul autoriser la fabrication des boissons fermentées dans les districts, avec l'approbation du Commandant.

Art. 5. Le chef inspecteur de la police indigène est spécialement chargé de rechercher et empêcher les contraventions au présent arrêté.

Art. 6. Dispositions de l'arrêté de 1<sup>er</sup> janvier 1866 sont et demeurent exécutrices, tout ce qui n'est pas contrarie à ce qui précéde.

Art. 7. Le chef du service judiciaire et le directeur des tabatières sont chargés de chaque cas en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Messager* et communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 30 juin 1871.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Procureur de la République,  
Chef du service judiciaire,  
HOUZEZ.

**ORDONNANCE IV.**, le Aii vahine no te manu fenua rosiote e te au mai, et te Tomana to Auvaha o te Rarotonga.

I te manu ma a, et uip' e

te fuaone ras e te manu utau i faute,

hi i roto i te fuaone ma no te t

tennare 1866, no te manu hapao

biz nei i te ava ra, te heoro matie

nei te hoo, et le fahapou ras ava

i te rahi ra i te i te fahapou ras ava

ton, et uip' e te reira e tuuma

ton, et uip' e te reira e

